Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1635

Question présentée par le député : M. Stéphane Florev

Date de dépôt : 20 octobre 2021

Question écrite urgente

A combien s'élève la dette « consolidée » de l'Etat de Genève ?

Dans son communiqué de presse relatif aux comptes 2020, le Conseil d'Etat évoquait une dette s'élevant à 12,8 milliards de francs au 31 décembre 2020, soit une progression de 991 millions par rapport à fin 2019. Le montant de la dette varie selon d'autres sources qui incluent dans leurs estimations d'autres obligations de l'Etat vis-à-vis de tiers, notamment les dettes tacites, les cautionnements solidaires et les autres garanties apportées l'Etat. La garantie de l'Etat vis-à-vis de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) étant la plus importante. Enfin, d'aucuns incluent également dans la dette de l'Etat les dettes des établissements de droit public.

Même si les taux d'intérêt sont aujourd'hui historiquement bas et le ratio des intérêts de la dette dans les charges totales de l'Etat plus faible qu'autrefois, la dette du canton de Genève est la plus élevée des cantons suisses et reste préoccupante.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) A combien s'élève la dette « consolidée » de l'Etat de Genève avec les dettes tacites de l'Etat, les cautionnements solidaires et autres garanties apportées par l'Etat ?
- 2) A combien s'élève la dette « consolidée » de l'Etat de Genève en incluant également les dettes des établissements de droit public ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.